Tourisme

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **36 (1990)**

Heft 19

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TOURISME

par Lyana Robbiani

Le Tessin. Soleil de la Suisse.

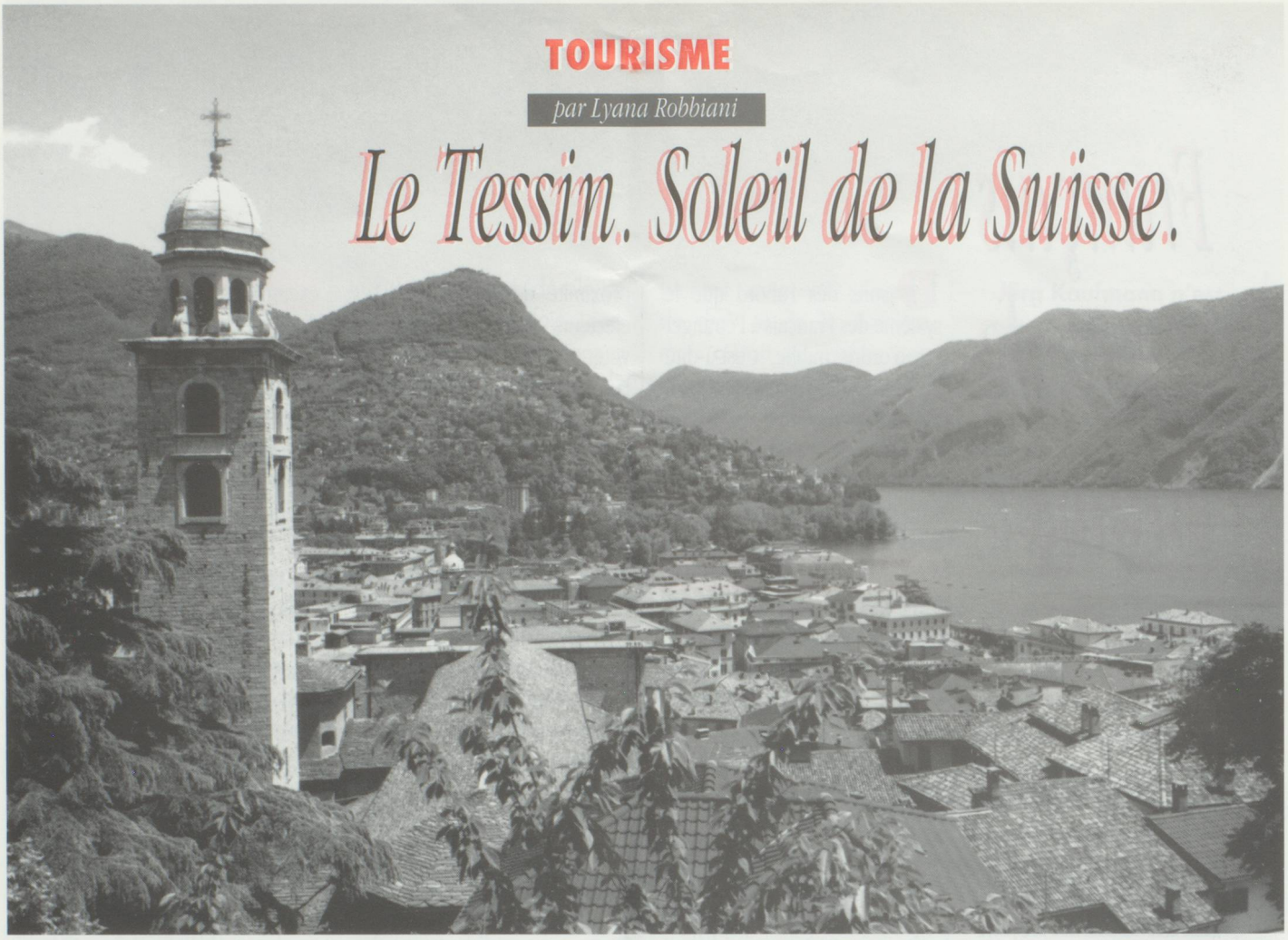

1803. Le Tessin devient un canton libre de la Confédération Helvétique. Formé de 8 districts, sa capitale devient alors Bellinzona, ceinte de trois superbes châteaux, dont le "Castel Grande" datant du moyen-âge. Le Tessin est le SEUL canton helvétique où l'on parle et étudie la langue italienne, cette belle langue de Dante, si poétique et si musicale. C'est la troisième langue officielle reconnue par la Confédération. Le coup d'envoi des festivités qui marqueront la célébration du 700ème anniversaire de notre Confédération sera donné ici, au "Castel Grande". C'est là en effet que Mario Botta construira un immense et spectaculaire chapiteau à la romaine, sous lequel, en janvier 1991, le Conseiller Fédéral Flavio Cotti ouvrira les manifestations. Le Tessin est doublement fier de donner le feu vert à ces célébrations, puisque cet honneur est réservé à un enfant du pays : Flavio Cotti qui sera, fantastique coïncidence, Président de la Confédération cette année là. Le Tessin a connu, avant 1803, bien des guerres et des luttes éprouvantes, car cette petite terre qui liait le sud au nord représentait un intérêt stratégique qui réveillait les convoitises de certains. Toutes les marchandises passaient à dos de mulet et de cheval à travers les Alpes : de tous temps, le San Gottardo a joué un rôle considérable et il est donc facile d'imaginer l'importance que revêtit l'ouverture du tunnel de chemin de fer en 1882, puis celui de l'autoroute en 1976. Pendant tous ces siècles passés, les jeunes partaient, s'éparpillaient dans le monde entier pour aller y gagner leur pain. Parmi ces "emigranti", des artistes, ceux que nous appelons aujourd'hui "gli artisti ticinesi". Il faudrait des pages et des pages pour tous les mentionner, surtout pour parler des oeuvres qu'ils ont réalisées. Nous pensons au Dôme de Milan, à la Cortesa di Pavia, à certains palais qui donnent sur le Canal Grande à Venise, nous trouvons leurs noms à Rome, en Sicile, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Russie (le Kremlin est encore aujourd'hui tel que le bâtit Pietro Solari de Canova - village de rêve sur Lugano). Mais le Tessin, c'est aussi cette terre qui se trouve au sud, dont le climat doux attire les touristes du monde entier. Ces touristes qui ne résistent pas au charme des vallées tessinoises, des petits villages accrochés à flan de montagne où la vie est simple, mais paisible et où règne encore un silence parfumé de fleurs, de nos petites fleurs de montagnes ! Et puis, il y a les villes, Lugano, Locarno, leurs lacs qui invitent à la promenade, Bellinzona déjà citée, le Mendrisiotto et la région de Chiasso. Il faudrait dire encore un mot de nos industries et de nos commerces, de notre population qui s'active, de nos luttes politiques si passionnées...

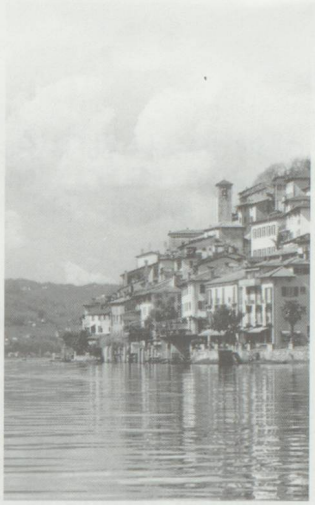

Ci-dessus : **Lugano et son sommet bien connu, le San Salvatore.**
Ci-contre : **Un village typique du Tessin, à flanc de colline et dominant le lac.**
Photos : Paltrinieri Cadro

Séjours forfaitaires

Le forfait ARTE 90 de Lugano propose : 3 nuits à l'hôtel (petit déjeuner ou demi-pension) ; une visite de la Villa Favorita, siège de la Collection Thyssen Bornemisza de maîtres anciens ; de l'exposition "Impressionnistes et Postimpressionnistes de la Collection Thyssen Bornemisza" ; de l'exposition "Impressionnistes américains", du Musée cantonal d'Art, de la Villa Heleneum (musée ethnographique) ; une visite guidée de la ville ; une documentation complète et un petit souvenir de Lugano. En hôtel première catégorie : 331 frs.s. (prix par personne, chambre et petit déjeuner). En catégorie confort : 255 frs.s. En catégorie moyenne : 186 frs.s. L'arrangement LAGO 90 de Lugano comprend : 3 nuits (avec petit déjeuner ou demi-pension), un abonnement de 3 jours de libre circulation sur les bateaux de la Cie SNL, une entrée gratuite à Swiss Miniature, une carte d'hôte avec plusieurs réductions, une documentation complète sur Lugano. En hôtel première catégorie : 340 frs.s. En catégorie supérieure : 264 frs.s. En catégorie moyenne : 196 frs.s.

Adresses utiles

Pour en savoir plus, contactez l'Office National Suisse du Tourisme à Paris, 11bis, rue Scribe, Paris 9ème, Tél. (16 1) 47 42 45 45, ou 36 15 code Suisse. Ou l'Office du Tourisme de Lugano, Riva Albertolli 5, CH 6901 Lugano, tél. (19 41) 91 21 46 64.

Exposition nationale de sculpture à Vira

Le village tessinois de Vira, situé sur la rive gauche du lac Majeur, accueille la 4ème édition de l'exposition nationale de sculpture en plein air jusqu'au 14 octobre : 38 sculpteurs venus de toute la Suisse exposent dans les ruelles du village et l'on peut également voir quelques artistes à l'oeuvre. ■

→ 13 L'assemblée a devant elle une série de rapports touchant aux sujets ci-dessus évoqués et notamment à l'appareil législatif en préparation ou en discussion. Le "menu" de chaque assemblée représente un volume de plusieurs centaines de pages. Des questions sont posées sous forme de motions, des voeux sont émis auxquels les Ministres sont tenus de répondre dans les six mois qui viennent.

Les délégués au CSFE sont membres de droit des comités et commissions consulaires de leur circonscription électorale pour les questions touchant à l'emploi et à la formation professionnelle, les bourses d'études, la protection et l'action sociale. Leurs frais de déplacement aux réunions du CSFE, de son Bureau et de ses commissions sont pris en charge par l'Etat qui verse également une indemnité de vacation journalière fixée par décret.

Grands électeurs, les membres du CSFE - outre les 12 sénateurs des Français de l'étranger - désignent : 18 administrateurs à la Caisse des Français de l'étranger (assurances sociales), 2 membres des Commissions administratives instituées pour l'élection présidentielle, les élections à l'Assemblée des Communautés Européennes et les référendum, 2 membres du Conseil Economique et Social, 6 membres du Conseil pour la Protection des Français à l'Etranger siégeant auprès du Ministre des Affaires Etrangères.

Il y a également environ 1.200.000 Français à l'étranger dont 925.000 sont immatriculés. Les Français de l'étranger représentent 2,2% de la population du pays, les Suisses de l'étranger environ 6,5%. Le budget du CSFE, entièrement à la charge de l'Etat, est de 9 millions de FF. Celui de l'Organisation des Suisses de l'étranger, institution privée, est d'environ 950.000 frs. s.

La France n'est pas à proprement parler un pays d'émigration. Même du temps de l'Union Française, les Français expatriés étaient relativement peu nombreux (département d'Algérie mis à part). L'Allemagne Fédérale, le Japon, les Etats Unis, l'Italie ont des proportions bien supérieures de citoyens établis hors du pays. Avec l'Europe et le démantèlement des frontières, de nouvelles évolutions se préparent. Faire en sorte que l'expansion économique d'un pays se double d'une présence accrue à l'étranger est une nécessité de demain. Le citoyen à l'étranger doit se sentir constamment concerné par les affaires de son pays. Il doit être représenté par des élus. Ces motifs ont parlé pour l'institution du CSFE et son renforcement en 1982.

Dans un prochain dossier, nous dirons comment votent les Français de l'étranger pour les élections présidentielles, législatives, locales et régionales ainsi que pour les référendums. Nous verrons aussi comment le Ministère des Affaires Etrangères s'efforce de favoriser le départ à l'étranger des citoyens français.

CSFE : loi modifiée n° 90-324 du 10 mai 1990 ; décrets n° 84-252 du 6 avril 1984 et n° 88-360 du 15 avril 1988.

■